

Département de la MAYENNE ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE SIVOM DE LA REGION DE LASSAY ----- Date de la convocation 1 ^{er} décembre 2025 -----	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025 <i>Le onze décembre deux mil vingt-cinq dix-neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. COISNON, Président.</i> <i>Étaient présents : MM. COISNON, RAILLARD, RIGOUIN, LECOQ, SAINT-ELLIER, ALLAIN, DELAUNAY, PILLAERT, RIOULT, COULON, PECATTE,</i> <i>Était excusée : Mme TERROITIN</i>
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 12, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. ALLAIN Constant, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES POUR LE BUDGET 2026

N°2025/10

Vu le Budget Primitif 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment son article L.1612-1 alinéa 3, qui dispose que le Comité Syndical peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE :

ARTICLE UNIQUE

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur des montants précisés ci-après, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Service voirie

Article	Libellé	Crédits ouverts Au budget 2025	25% des crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
215731	Matériel roulant	97 200.00	24 300.00	10 000.00
21578	Autres matériels techniques	3 000.00	750.00	0.00
	Total	100 200.00	35 050.00	10 000.00

Vote : pour : 11 – contre : 0 – Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le ID : 053-245300173-20251211-202510-DE
--

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 le 17 décembre 2025
 Le Président,

Jean-Paul COISNON

Région de
LASSAY
 (Mayenne)